



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO E-006

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 19 août 2020, le *Règlement numéro E-006 décrétant des dépenses et un emprunt pour la réfection du barrage x0004073 et l'acquisition du terrain nécessaire*. Ce dernier a été approuvé par les personnes habiles à voter intéressées par le tenue d'un registre du 20 août 2020 au 4 septembre 2020 et a reçu l'approbation ministérielle le 16 décembre 2020.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 16 décembre 2020.

La greffière,



FLAVIE ROBITAILLE